



SECTION RANDAUSSONNE

CHARTRE DE L'ANIMATEUR ET DU SERRE-FILE.

Missions du responsable de la sortie.

Avant chaque sortie un animateur est désigné responsable de la sortie :

- Fixe le trajet pour atteindre le parking de départ de la randonnée
- Enregistre les présents et désigne les chauffeurs,
- Enregistre les dépenses de convivialité,
- Désigne l'animateur et serre file de la randonnée et s'assure des moyens mis à leur disposition
- Fait un compte rendu de la sortie au gestionnaire financier.

Recommandations générales d'encadrement pendant la randonnée.

L'animateur a une obligation de sécurité à l'égard des personnes qu'il accompagne. Il assure une responsabilité civile contractuelle à leur égard.

En cas d'accident, la responsabilité de l'encadrant sera recherchée au civil comme au pénal.

Afin de pouvoir faire face à cette recherche de responsabilité dans les meilleures conditions, Randaussonne recommande aux animateurs et aux serre-files, lors de la préparation et la conduite de randonnées, de suivre les préconisations suivantes:

S'informer :

- Sur l'itinéraire, il pourra en particulier vérifier le tracé en consultant les cartes IGN actualisées sur le site *Géoportail*, ou sur le site *Openrunner*. (carte IGN 25000 et vue aérienne).
- Il pourra étudier le terrain en repérant sur la carte des points caractéristiques, ligne de crête, sommet, pont, passage en devers, etc.
- Sur la météo.
- Il sera attentif sur le parking de rendez vous de départ de la randonnée au niveau des randonneurs du jour pour ne pas les mettre en difficulté

Préparer la randonnée :

- Corroborer la longueur et le dénivelé par rapport au groupe dont il aura la charge.
- Evaluer le temps de marche effectif.
- Evaluer les pauses et la durée totale envisagée.
- Créer éventuellement un carnet de route, notamment s'il n'a pas l'habitude d'animer ce groupe.

S'équiper:

- En matériel d'orientation :
La carte et boussole sont obligatoires, pour l'animateur et le serre-file. Matériel facultatif, mais recommandé : altimètre, GPS.
- En matériel de sécurité : sifflet, matériel de communication, *téléphone portable* opérationnel et allumé avec tous les animateurs dans la liste des contacts,
- En matériel de secours (trousse de secours, couverture de survie) - c'est le serre-file qui gère cette partie au niveau du groupe

Se comporter :

- **L'animateur et le serre-file :**
 - s'assurent qu'ils ont le même circuit et la même carte.
 - assurent la cohésion spatiale du groupe (éviter en particulier l'isolement d'un ou de plusieurs participants).
 - Ils ne doivent jamais laisser une personne seule.
 - Ils ne doivent en aucun cas se séparer de leur groupe sauf cas de force majeure. Dans ce cas ils doivent s'assurer qu'ils seront remplacés par une personne compétente.
 - **Ils doivent savoir en permanence se situer sur la carte**
- **L'animateur.**
 - Il gère l'effort du groupe.
 - Il est responsable, jusqu'à la fin de la randonnée, de l'ensemble des personnes qu'il a prises en charge au départ et qui constituent le groupe.
 - Il doit adopter un rythme de déplacement cohérent avec le niveau du groupe, en fonction du temps évalué, mais aussi en fonction du carnet de route qu'il aura pu créer.
 - Il doit s'assurer, en permanence, que le groupe suit normalement et éviter des espaces excessifs entre les randonneurs. En cas d'obstacle ralentissant la progression du groupe, il doit effectuer un regroupement après l'obstacle.
 - après une pause, l'animateur ne doit repartir qu'après avoir consulté le serre-file.
 - dans la mesure du possible, il ne doit pas emprunter un itinéraire différent de celui qui a été initialement prévu, notamment si cette modification se traduit par une augmentation de l'effort et du temps.
- **Le serre-file.**
 - Il compte les randonneurs au départ de la randonnée et en vérifie le nombre notamment après les pauses.
 - Il doit garder le contact avec le groupe et intervenir auprès de l'animateur en cas de difficultés.
 - Il doit rester dans la mesure du possible à vue de l'animateur.
 - Il gère l'arrière du groupe, veille particulièrement à ne perdre personne.
 - Il est responsable de la trousse à pharmacie, même si l'animateur dispose aussi de la sienne dans son sac.
 - Il dispense les soins de premier secours en cas d'accident, au même titre que l'animateur qui pourra utiliser la sienne en cas de besoin. (urgence liée à l'éloignement des premiers vis-à-vis des derniers du groupe).
 - Il assure l'animation du groupe en cas d'indisponibilité de l'animateur.
 - **L'animateur et le serre-file**, sont garants du respect de la charte du randonneur (voir doc. *CHARTRE DU RANDONNEUR*)

S'adapter :

- L'animateur doit s'adapter à l'évolution des conditions météorologiques, du terrain et du groupe.
- L'animateur doit savoir renoncer face à des conditions défavorables, météo par exemple ou trop grandes difficultés. En particulier, s'il est égaré, il doit éventuellement faire demi-tour en empruntant l'itinéraire préalablement suivi.
- L'animateur doit impérativement consulter le serre-file avant d'envisager un changement d'itinéraire.
- Si pendant la randonnée un animateur s'impose à l'avant du groupe celui-ci devient de fait animateur du groupe.

Valeurs de base des animateurs et serre-files :

- Dans un groupe de randonnée l'animateur et le serre file doivent rester solidaires entre eux et envers les autres animateurs.
- Lorsqu'une incompréhension ou un litige apparaît le traitement du problème se fera en dehors du groupe.
- Un animateur ne doit jamais mettre en cause un de ses collègues devant les randonneurs.
- Si un randonneur émet un doute sur un animateur, en présence d'un autre animateur, ce dernier devra intervenir et prendre la défense de son collègue.
- Quoique pense l'animateur, c'est la solidarité et l'esprit de groupe qui doit prévaloir sur les opinions individuelles.

Recommandations pour la randonnée sur route :

Lorsque des groupes de randonneurs sont amenés à emprunter des routes, ils sont tenus de respecter le code de la route (articles R412-34 et R412-43).

S'il existe un accotement ou un trottoir, il doit être utilisé quel que soit le côté de la route où il se situe.

S'il n'existe pas d'accotement ou de trottoir, les piétons circulent en colonne par un à gauche dans le sens de la marche.

C'est le bon sens et la sécurité du groupe qui guident le choix qui revient à l'animateur.

Valeurs caractéristiques :

Niveau	Distance max. km	Dénivelé cumulé max. m	Vitesse moyenne à plat. Km/h	Vitesse moyenne montée m/h	Vitesse moyenne descente m/h	Amplitude totale	Temps total de déplacement	Temps de pause hors repas
1	25	1200	4.352	393	531	6 h 45	5 h 10	35 mn
2	20	900	3.792	318	420	6 h 45	4 h 55	50 mn
3	18	700	3.300	242	327	6 h 45	4 h 45	60 mn
4	16	500	3.000	182	251	6 h 45	4 h 30	60 mn
5	10	250	2.465	103	142	6 h 45	4 h 20	70 mn

Nota 1: A Randaussonne les niveaux envisageables se situent entre le Niveau 2 et 3 pour des randonnées de la journée. Pour des randonnées de la $\frac{1}{2}$ journée ces valeurs seront réduites de 30%

Nota 2 : Les valeurs de vitesse sont des valeurs calculées incluant les pauses, elles représentent des valeurs théoriques. En réalité ces valeurs dépendront du type de terrain, de la météo, de l'homogénéité du groupe, etc.